



## BON À SAVOIR

### Liste hospitalière d'Assura décryptée

Suite à l'erreur révélée par *Bon à Savoir*, Assura a envoyé mi-décembre une liste mise à jour des établissements agréés pour les catégories d'assurance Optima, Optima Plus, Optima Varia, Optima Plus Varia, Materna Media et Materna Plus.

Cet épisode a néanmoins suscité un grand nombre d'interrogations de la part de nos lecteurs. Nous les avons regroupées, puis adressées à Assura. Nous vous livrons, ci-dessous, leurs réponses à nos principales questions.

**«En cas de modification de la liste des établissements agréés en cours d'année, comment suis-je informé?»**

Assura: l'assuré reçoit la nouvelle liste des établissements agréés sous format papier, ou en PDF dans son Espace Client, dans le cadre de nos envois trimestriels.

**«Vais-je alors recevoir une lettre d'accompagnement, m'informant des possibilités et conditions de résiliation (ou de passage à la catégorie supérieure ou inférieure)?»**

Assura: les anciens assurés de SUPRA Assurances SA recevront une information sur les possibilités de libre passage puisqu'ils bénéficient d'un délai de 30 jours pour demander leur libre-passage (sans questionnaire médical) vers la catégorie Ultra Varia.

**«A partir de quand court ce délai?»**

Assura: le délai court dès réception par l'assuré. Ce délai de 30 jours est appliqué avec souplesse et en faveur de l'assuré, car nous tenons compte du délai d'acheminement postal.

**«En cas de résiliation ou changement de type d'assurance dans les 30 jours, à quelle échéance la résiliation, ou le changement, sera-t-elle effective?»**

Assura: le changement intervient au 1<sup>er</sup> du mois suivant la réception de la demande de l'assuré. En revanche, il n'y a pas de résiliation possible.

**«A quelles conditions et selon quels critères les établissements privés sont retenus ou écartés de cette liste nominative?»**

Assura: la liste des cliniques évolue en fonction de nos négociations avec ces établissements.

(Etat au 19 décembre 2012)